Compatibilité climatique vitems

(Fondation de prévoyance)

Caractérisation

vitems, fondation de prévoyance d'employés du domaine de la santé, du social ou de l'accueil de jour des enfants, a un volume d'investissement total d'environ CHF 1.5 milliards et peut être estimée comme faisant partie des Top 100+ des caisses de pension en Suisse. Elle est gérée par le Centre Patronal.

Politique en matière de durabilité/ESG

vitems avait annoncé dans une communication à l'Alliance Climatique (novembre 2020) qu'il avait débuté le processus de formaliser sa volonté d'intégrer des critères ESG en 2018 par un screening et par l'élaboration d'une charte en 2019. Il avait testé son implémentation et procède à un nouveau screening au 31.12.2019 avec, pour la première fois, un volet d'impact carbone.

Lors d'un échange avec l'Alliance Climatique en mai 2021, vitems avait remis les premiers Principes en matière d'investissement durable de décembre 2020 qui formalisaient l'utilisation de la sélection «Best in class» des titres (actions et obligations). Pour les actions et les obligations, vitems sélectionne directement les titres des entreprises, sans employer des fonds. En outre, elle informait qu'elle avait mandaté Lombard Odier pour réaliser un screening ESG global de ses portefeuilles de titres. Le filtre pour ce screening des entreprises correspond au système de notation ESG interne de Lombard Odier, dont la base de données comprend également les émissions CO2 financées du Scope 1, 2 et 3. Agrégés au niveau des portefeuilles. les résultats seront utilisés comme point de départ pour une évolution ultérieure. En particulier, des aspects climatiques doivent être ajoutés, avec des objectifs crédibles et pragmatiques. C'est ce qui ressortait également du rapport de gestion 2020.

Lors d'un meeting avec l'Alliance Climatique en avril 2022 et dans le cadre de communications ultérieures, vitems remet les Principes en matière d'investissement durable actualisés de mai 2022. Ceux-ci contiennent une disposition selon laquelle vitems s'engage à respecter l'Accord de Paris sur le climat et à reduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et les émissions de CO2. Par conséquent, vitems vise à respecter les objectifs du Target Setting Protocol (TSP) de la Net-Zero Asset Owner Alliance. Le Rapport de gestion 2021 et le Rapport de gestion 2022 confirment toutes ces nouvelles informations.

Depuis fin 2023, vitems présente son approche de la durabilité sur son site web.

Par une communication de novembre 2023, vitems qu'elle a mandaté son partenaire en durabilité, la Banque Lombard Odier & Cie, qui a effectué un diagnostic complet de son portefeuille du point de vue corporate. Cela couvre plus de la moitié de ses positions. Le reste du portefeuille, qui comprend notamment l'immobilier direct et indirect et des placements alternatifs, est rigoureusement analysé lors de chaque décision. En plus des informations mentionnées ci-dessus, il ressort que vitems, étant son propre gestionnaire de fortune pour les actions et les obligations qui ne mandate pas de gestionnaires d'actifs externes, discute toutes les décisions d'investissement individuelles par un comité d'investissement qui se réunit chaque semaine. Cette approche garantit également un autocontrôle élevé en vue du bon fonctionnement de l'approche de durabilité de vitems.

Le nouveau Rapport de durabilité 2023 confirme la politique de durabilité et donne des informations supplémentaires (voir ci-dessous).

Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

Sur la base de la nouvelle version des Principes en matière d'investissement durable, vitems a formellement intégré les risques climatiques.

Mesures prises pour décarboniser le portefeuille et pour améliorer la qualité ESG

Décarbonisation

Lors du meeting avec l'Alliance Climatique en avril 2022, vitems informait que l'évaluation de nouveaux placements ESG pour les actions et les obligations d'entreprises était en cours. Ce travail devrait permettre de réduire considérablement la qualité ESG et les émissions de CO2 financées.

Impact Generating Investing

Selon les informations données au meeting en mai 2021, dans le cadre de nouveaux échanges en août et novembre 2024 ensemble avec la mise à disposition de la liste des positions des portefeuilles Infrastructure, Private Equity et Private Debt, ainsi que partiellement aussi selon le nouveau Rapport de durabilité 2023 les placements du type Impact Generating Investing se présentent comme suit :

- Au sein du portefeuille infrastructures, vitems a conclu un engagement d'investissement contractuel dans des parcs de production d'énergies renouvelables ensemble à d'autres caisses de pension via AIP Infrastructure à environ 0.8% des actifs.
- De plus un placement infrastructure contractuel régistré aussi par l'Alliance Climatique dans sa Liste de solutions de placements urables comme «Impact Generating Investing», vitems est engagée en collectif dans des parcs de production d'énergies renouvelables, du stockage par batteries et d'infrastructure ferroviaire à 0.5% des actifs.
- Les investissements dans la microfinance s'élèvent selon le Rapport de durabilité 2023 à environ 2.4%.
- Au total environ 3.7% des actifs sont donc placés comme «Impact Generating Investing».

Décarbonisation et durabilité des placements en Private Equity

Lors des échanges en août et novembre 2024 ensemble avec la mise à disposition de la liste des positions du portefeuille Private Equity, vitems informe que le mandat de gestion a été donné à Flexstone Partners. En raison de la mise en contact par vitems, l'Alliance Climatique échange avec Flexstone et convient de ce qui suit:

- Concernant la collection de données intensité CO2/chiffre d'affaires (Scope 1, Scope 2 et si possible Scope 3), Flexstone dispose actuellement d'une couverture d'environ 20% sur l'ensemble du portefeuille Flexstone et aussi sur le portefeuille vitems. Les données sont générées sous le système CDP. Une campagne actuelle auprès des gestionnaires de fonds vise à compléter les données qui n'ont pas encore été trouvées auprès les entreprises individuelles par des estimations basées sur des données sectorielles. Flexstone sera en mesure de fournir un rapport correspondant sur le portefeuille vitems au cours de l'année 2025.
- Entreprises dont l'activité économique est conforme ou largement conforme à la Taxonomie européenne des activités économiques postives pour le climat et/ou à la ta taxonomie IRIS+ du Global Impact Investing Network (GIIN): Flexstone recherchera si des fonds sous-jacents soutiennent des entreprises dont l'activité économique est conforme ou largement conforme à ces deux taxonomies. Ainsi, Flexstone pourrait soutenir vitems dans la recherche de positions qu'on peut lier à un Impact Generating Investing.

Adhésion à des associations de développement durable

Le Fonds est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et de l'ETHOS Engagement Pool International.

Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger et en Suisse

Engagement

En tant que membre des deux Ethos Engagement Pools, vitems participe à leur Active Ownership en matière d'ESG et de climat. Par le biais des pools Ethos, elle collabore en particulier à l'initiative globale d'investisseurs Climate Action 100+ et participe activement à d'autres activités positives en matière de durabilité de l'Investor Stewardship.

Important : lisez les exposés des motifs et les détails des engagements dans le sous-chapitre correspondant à l'engagement sur la fiche d'information de la CPEV, qui est également membre des Pools Ethos.

Exercice des droits de vote

Aucun droit de vote n'est exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Avec l'examen susmentionné par Lombard Odier de ses portefeuilles, vitems a décidé de créer les bases pour la mesure de l'empreinte CO2 de ses investissements mobiliers.

Lors du meeting avec l'Alliance climatique en avril 2022, vitems montre, par une présentation, les premiers résultats de l'analyse et que Lombard Odier est ainsi capable de mesurer le succès des restructurations des portefeuilles actions et obligations d'entreprises en cours.

Le Rapport de durabilité 2023 présente pour la première fois des données carbone pour les actions et obligations, notamment l'intensité carbone en t CO2e/Mio chiffre d'affaires. Celle-ci se situe environ à 100-120 t CO2e/Mio chiffre d'affaires (Scope 1 et Scope 2). Les émissions indirectes de la chaîne d'approvisionnement du scope 3 en amont et en aval sont également incluses et présentées en total avec ceux du Scope 1 et 2 avec environ 1200 t CO2e/Mio USD.

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Il est d'usage dans la branche de présenter les données CO2 en comparaison avec un Customized Benchmark. Cela manque encore.
- Avec ces données CO2, il existe désormais un point de départ pour mesurer l'effet de la conversion des véhicules d'investissement en actions et en obligations d'entreprises qui devra être effectuée dès maintenant.
- Cela permettra de fixer un objectif quantitatif pour la trajectoire de décarbonisation qui reste à entamer, conformément aux lignes du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.

Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Avec la disposition selon laquelle vitems s'engage à respecter l'Accord de Paris sur le climat et à réduire de manière significative l'exposition des investissements à l'extraction d'énergies fossiles et les émissions de CO2, et les travaux de recherche de fonds ESG en cours, la fondation est sur la voie de la décarbonisation en particulier de ses actions et obligations.

Alliance Climatique Suisse

Conclusion:

Positif :

- Une politique de durabilité basée sur les critères ESG (environnementaux, sociaux, de gouvernance) et avec obligation de réduction substantielle des émissions CO2 financées est en place.
- «Impact generating investing» substantiel dans les énergies renouvelables et la microfinance d'environ 3.7% des actifs.
- vitems exerce son influence comme actionnaire au sein de l'ETHOS Engagement Pool International, en particulier avec la participation active à la Climate Action 100+, et de l'ETHOS Engagement Pool Suisse.
- Un objectif de vitems l'application de l'approche «Best in class» en vue de l'amélioration de la notation ESG et de l'empreinte carbone de ses placements est fixé. Cela signifie que les meilleures entreprises seront sélectionnées par secteur industriel.

Toutefois :

- Au stade actuel, ces objectifs n'ont pas encore amené à une décarbonisation documentée.

Dès que l'ampleur de la mise en œuvre présentera une réduction substantielle, qui combinée aux activités d'engagement déjà en cours démontre une trajectoire de décarbonisation du portefeuille mobilier conforme à l'objectif de 1,5°C de l'Accord de Paris selon les critères du rating, l'Alliance Climatique changera la classification de vitems au **VERT CLAIR.**

↑+

Tendance 2020-2024 :

Évaluation: nettement mieux

Commentaire de l'Alliance Climatique

- Avec l'annonce de son obligation de réduction substantielle des émissions CO2 financées et de son approche «Best in class» en combinaison avec sa participation à l'ETHOS Engagement Pool International et avec l'«Impact Generating Investing», vitems a le potentiel d'évoluer vers une voie de décarbonisation du portefeuille compatible avec l'Accord de Paris à l'avenir.
- En déclarant vouloir respecter les objectifs du Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, vitems s'est fixé en plus une trajectoire de décarbonisation stricte du portefeuille visant un bilan net zéro au plus tard 2050.
- Le développement de la politique de durabilité devrait aboutir à une trajectoire de décarbonisation du portefeuille avec un bilan net zéro au plus tard 2050, basée sur des objectifs intermédiaires en ligne avec la feuille de route la plus avancée actuellement, le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance.
- Pour respecter le plus rapidement possible l'objectif de limitation du réchauffement à 1, 5°C, une réduction d'au moins 22%, ou mieux, de 32% par rapport à 2020 est nécessaire d'ici 2025, et une réduction de 49%, ou mieux, de 65% d'ici 2030.
- Selon le Target Setting Protocol de l'UN convened Net Zero Asset Owners Alliance, il est également recommandé d'augmenter ultérieurement l'«impact investing» (Climate Solution Investment/Financing Transition Investments).